



Pouvoir adjudicateur : Monsieur le Directeur du Parc national des Ecrins

MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE
passé en application de l'article 28 du Code des Marchés publics

ACTE D'ENGAGEMENT

AE

OBJET : Marché de prestations intellectuelles ayant pour objet la réalisation de films promotionnels du "Grand Tour des Ecrins" Séjours itinérants dans les vallées du Parc national des Ecrins

Marché n° 2015-08

mai 2015

Date limite de remise des offres : lundi 18 mai 2015 à 12h

Copie certifiée conforme à l'original, délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou nantissement de créance consenti conformément à la loi n° 81-1 du 2 janvier 1981 modifié et dans les conditions de l'art.106 du code des marchés publics, facilitant le crédit aux entreprises en ce qui concerne la partie des prestations à venir dans le cadre de ce marché.

Date Signature

ACTE D'ENGAGEMENT

Maîtres de l'ouvrage :

Parc National des Ecrins

Objet du marché :

Marché de prestations intellectuelles ayant pour objet la réalisation de films promotionnels du "Grand Tour des Ecrins" - Séjours itinérants dans les vallées du Parc national des Ecrins

Mode de passation et forme de marché :

Marché public de prestations intellectuelles passé en procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des marchés publics.

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du Code des marchés publics :

M. le Directeur du Parc National des Ecrins

Coordonnateur du groupement :

M. le Directeur du Parc National des Ecrins

Comptables publics assignataires des paiements :

Madame l'agent comptable des parcs nationaux de France
Agence comptable du parc national des Ecrins
1037, rue JF Breton
Château La Valette
34090 MONTPELLIER

SOMMAIRE

<u>ARTICLE PREMIER : CONTRACTANT.....</u>	<u>4</u>
<u>ARTICLE 2 : OFFRE DE PRIX.....</u>	<u>5</u>
2.1 - MONTANT DES PRESTATIONS.....	5
2.2 - CONDITIONS GÉNÉRALES DES PRIX.....	5
2.3 - MODALITÉ DE LA RÉMUNÉRATION.....	5
<u>ARTICLE 3 - DELAIS.....</u>	<u>6</u>
<u>ARTICLE 4 - MODALITE DE REGLEMENT.....</u>	<u>6</u>
4.1 - CO TRAITANCE.....	6
4.2 – COMPTES.....	6
4.2 - DÉLAI DE RÈGLEMENT.....	6
4.3 - AVANCE FORFAITAIRE.....	7
<u>ARTICLE 5 - SOUS-TRAITANCE.....</u>	<u>7</u>

ARTICLE PREMIER : CONTRACTANT

Le contractant est une entreprise individuelle

Je, contractant unique soussigné, engageant ainsi ma personne

Monsieur(Nom et prénoms)
- agissant en mon nom personnel
- domicilié (Adresse complète et numéro de téléphone).....
.....
- immatriculé (e) à l'I.N.S.E.E. :
- numéro d'identité d'entreprise (SIREN) :
- numéro d'identité d'établissement (NIC) :
- numéro SIRET :
- code d'activité économique principale (APE).....
- numéro d'identification au registre du commerce :

- Après avoir pris connaissance des Cahier des Clauses Particulières (C.C.A.P. et C.C.T.P.) et des documents qui y sont mentionnés ;
- Et après avoir produit les documents, certificats, attestations ou déclarations visés aux articles 45 et 46 du Code des Marchés publics ;

Je m'**ENGAGE** sans réserve conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies. L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de **90 jours** à compter de la date limite de remise des offres fixée par le Règlement de la Consultation.

Le titulaire est un groupement solidaire de personnes :

Nous, soussignés, contractants solidaires, engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après désignées,

- Le mandataire du groupement :

Monsieur(Nom et prénoms)
- agissant au nom et pour le compte de la société
- ayant son siège social à (Adresse complète et numéro de téléphone).....
.....
- -immatriculé (e) à l'I.N.S.E.E. :
- numéro d'identité d'entreprise (SIREN) :
- numéro d'identité d'établissement (NIC) :
- numéro SIRET :
- code d'activité économique principale (APE).....
- numéro d'identification au registre du commerce :

- 1er cocontractant personne morale

Monsieur(Nom et prénoms)
- agissant au nom et pour le compte de la société
- ayant son siège social à (Adresse complète et numéro de téléphone).....
.....
- -immatriculé (e) à l'I.N.S.E.E. :
- numéro d'identité d'entreprise (SIREN) :
- numéro d'identité d'établissement (NIC) :
- numéro SIRET :
- code d'activité économique principale (APE).....
- numéro d'identification au registre du commerce :

- **2^{ème} cocontractant personne morale**

Monsieur(Nom et prénoms)
- agissant au nom et pour le compte de la société
- ayant son siège social à (Adresse complète et numéro de téléphone).....
- immatriculé (e) à l'I.N.S.E.E. :
- numéro d'identité d'entreprise (SIREN) :
- numéro d'identité d'établissement (NIC) :
- numéro SIRET :
- code d'activité économique principale (APE).....
- numéro d'identification au registre du commerce :

- après avoir pris connaissance des Cahier des Clauses Particulières (C.C.A.P. et C.C.T.P.) et des documents qui y sont mentionnés ;
- et après avoir fourni les pièces définies aux articles 45 et 46 du Code des Marchés Publics,

Nous **ENGAGEONS** sans réserve, en tant qu'entrepreneurs **groupés solidaires**, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations qui nous concernent respectivement dans les conditions ci-après définies. Les offres ainsi présentées ne nous lient toutefois que si leur acceptation nous est notifiée dans un délai de **90 jours** à compter de la date limite de remise des offres fixée par le Règlement de la Consultation.

ARTICLE 2 : OFFRE DE PRIX

2.1 - Montant des prestations

Les prix sont réputés fermes.

Montant total des 3 phases HT.....

TVA au taux de % soit montant TVA

Montant TTC

Montant **total** TTC (en lettres).....
.....
.....

2.2 - Conditions générales des prix

Les prix :

- a) sont fermes pendant toute la période d'exécution des prestations et constitue le prix de règlement.
- b) comprennent les éléments de mission définis au C.C.T.P.

2.3 - Modalité de la rémunération

En cas de co traitance, un tableau doit être annexé à l'acte d'engagement précisant la part attribuée à chaque cotraitant.

ARTICLE 3 - DELAIS

Les prestations seront exécutées dans le délai global maximum de 5 mois et demi, à compter de la notification du marché réparti comme suit :

- Première phase écriture des synopsis et organisation du tournage : 1 mois
- Seconde phase tournage : 2 mois et 1/2
- Troisième phase montage et finalisation du film et du spot : 2 mois

ARTICLE 4 - MODALITE DE REGLEMENT

4.1 - Co traitance

En cas de co traitance, un tableau doit être annexé à l'acte d'engagement précisant la part attribuée à chaque cotraitant.

4.2 – Comptes

Le maître de l'ouvrage se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes ci-après selon la décomposition et la répartition jointe en annexe. Joindre un RIB.

Contractant unique ou 1er cotraitant :

Compte ouvert au nom de
Sous le numéro :
Code Banque
Code Guichet
N° compte
Clé RIB
Banque
IBAN

2ème cotraitant

Compte ouvert au nom de
Sous le numéro :
Code Banque
Code Guichet
N° compte
Clé RIB
Banque
IBAN

3ème cotraitant :

Compte ouvert au nom de
Sous le numéro :
Code Banque
Code Guichet
N° compte
Clé RIB
Banque
IBAN

4.2 - Délai de règlement

Le délai maximum de paiement des acomptes est de : 30 jours, à compter de la réception de la demande d'acompte par le prestataire. Le délai maximum de paiement du solde est de 30 jours, à compter de l'acceptation du décompte général.

4.3 - Avance forfaitaire

Une avance forfaitaire est prévue pour tout marché d'un montant supérieur à 50 000 euros HT.

Les conditions de versement de cette avance et les garanties à mettre en place par l'entreprise sont indiqués au CCAG.

Toutefois, les entreprises désignées ci-après, conservent la faculté de signifier qu'elles :

- refusent de percevoir l'avance
- acceptent de percevoir l'avance

NB : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.

ARTICLE 5 - Sous-traitance

En cas de sous-traitance, il est rappelé que l'entreprise principale doit être assurée pour l'intégralité du marché auquel elle a souscrit.

Dans le cadre d'une sous-traitance, le titulaire doit fournir au maître d'ouvrage un DC4 qui sera annexé à l'acte d'engagement, indiquant la nature et le montant des prestations envisagées de faire exécuter par des sous-traitants, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance.

Le titulaire joindra à sa demande d'acceptation du sous-traitant les déclarations et attestations visées par les articles 45 et 46 du Code des marchés publics.

Le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Le montant total des prestations que j'envisage ou que nous envisageons de sous-traiter conformément aux annexes est de :

En conséquence, le montant maximal de la créance qui pourra être cédé ou présenté en nantissement par l'entrepreneur titulaire est de

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Fait en un seul original
A
Le

Signature du candidat
Porter la mention manuscrite
Lu et approuvé

VISA DU CONTROLEUR FINANCIER

A
Le

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Est acceptée la présente offre pour valoir
acte d'engagement

A
Le

Le pouvoir adjudicateur habilité par un
arrêté du 19 novembre 1999